

البنك الوطنسي الجزائسري

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE

DIRECTION GENERALE

Direction de l'Organisation, des Méthodes et Procédures D.O.M.P « 179 »

Nº d'ordre 4227.135.95

Le 07 juin 2022

A L'ENSEMBLE DES AGENCES ET STRUCTURES DE LA BANQUE

Objet : encadrement et rationalisation des importations destinées à la revente en l'état.

Réf : Note N°4206.135.89 du 27/04/2022. Note N°4217.135.93 du 25/05/2022. Note N°4218.135.94 du 31/05/2022. Lettre ABEF N°338/DG/2022 du 06/06/2022.

- 1. La présente note a pour objet de porter à la connaissance des agences et des structures concernées de la banque le contenu de la lettre de l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers N°338/DG/2022 du 06/06/2022 qui nous informe avoir été destinataire, d'un courrier émanant de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, ayant trait à la dérogation instaurée par les pouvoirs publics concernant la présentation du document de l'ALGEX au titre de la domiciliation des opérations d'importation destinées à la revente en l'état.
- 2. Dans ce cadre, l'ABEF nous a transmis une liste additive, que vous trouverez en annexe de la présente note, reprenant les positions tarifaires des intrants agricoles, animaux et végétaux concernés par la mesure de dérogation sus-évoquée.
- 3. Mention de complément doit être portée en marge de la note N°4218.135.94 du 31/05/2022.
- 4. Pour toute difficulté d'application des dispositions de la présente, les agences et les structures concernées sont tenues de se rapprocher des services de la Direction des Relations Internationales et du Commerce Extérieur (D.R.I.C.E).
- 5. Les agences et les structures concernées de la banque doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour une application stricte des dispositions de la présente.

LE DIRECTEUR

R. SERIRET

Position tarifaire des animaux vivants, produits à usage vétérinaires et Intrants pour la fabrication de CMV et d'aliment pour animaux à exclure de la plate forme

Animaux vivants	reproducteurs de race pure (Chevaux, Bovins, ovins, caprin, etc)			
01.01	Chevaux			
01.02	Animaux vivants de l'espèce bovine			
01.04	Animaux vivants de l'espèce ovine et caprine			
01.05	Animaux vivants volaille (cog. poules, canard, oies dindons, dindes et pintades vivants des espèces domestique			
01.06	Autres animaux vivants			
Poissons et crus	stacés et autres invertébrés aquatiques			
03.01	Poissons vivants			
Produits à usage	e vétérinaire (médicaments, vaccins, réactifs de diagnostic, matériels vétérinaire et équipements).			
30.02	Vaccins			
30.03	Médicaments à usage vétérinaire			
30.04	Médicaments à usage vétérinaire			
30.06	Préparations et article pharmaceutiques à usage vétérinaire			
38.08	Désinfectants et collier pour chien à usage vétérinaire			
38.22	Réactifs de diagnostic			
9018904000	Instrument et appareil pour l'art vétérinaire			
Intrants pour la	fabrication de CMV et d'aliment pour animaux			
23.09	-Additifs destinés à l'alimentation animale (Capteurs de mycotoxine, complément minéralo-vitaminés, noyaux vitaminés, noyaux oligo-éléments, et autre)Lait d'allaitement pour veau.			
33.02.90.99.00	Arômes appétissantes			
3507	Enzymes			
29.36	Vitamines et provitamines			
28.35	Phosphate mono et bicalcique			
21021090000	Levures sèches et vivantes destinées à l'alimentation animale			
29.22 29.30	Acides aminées			
29.23.101000	Chlorure de choline			



Liste additive des positions tarifaires des intrants et matériel agricole

Chapitre	Position	Désignation des Produits	Position Tarifaire
	31.01	Engrais d'origine animale ou vegetale mêmemélangés entre eux ou traités chimiquement engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale.	
31	31 05	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants azote phophore et potassium ; autres engrais produits du présent Chapitre présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg	
28	28.34	Nitrites . nitrates.	
	28.31	Dithionites et sulfoxylates	e endangement it. All higher parts and desired in the second
38	38.08	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou a l'etat de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tuemouches	
39	39.17	Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple). en matières plastiques.	3917 32 10 00
07	07 01	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré	0701.10.00 00
27	27.03	Tourbe (y compris la tourbe pour litière). même agglomérée	2703 00 91 00